

# CINQ À LA UNE

Janvier / Février / Mars 2019

APW  
asbl  
Association des Provinces wallonnes

## AU SOMMAIRE DE CETTE ÉDITION :

p. 1 APW

Faisons le point sur la réforme des Provinces

p. 3 BRABANT WALLON

Formations autour des domaines provinciaux

p. 5 HAINAUT

Budget participatif pour jeunes citoyens engagés

p. 6 LIÈGE

Le Carrefour Santé Social (CaSS) : un réseau inédit d'accompagnement des personnes en difficulté

p. 7 LUXEMBOURG

La supracommunalité, un enjeu important pour les Provinces

p. 8 NAMUR

Nouvelles installations « up to date » pour l'Office provincial agricole

# Faisons le point sur la réforme des Provinces

Comme annoncé dans sa Déclaration de Politique régionale, le Gouvernement wallon s'est engagé, fin d'année 2018, dans une réforme de l'Institution provinciale.

L'avant-projet de décret de la Ministre Valérie De Bue vise principalement le transfert de certaines compétences provinciales vers la Région (patrimoine classé, promotion du tourisme, santé, environnement, financement des zones de secours, logement). La concertation avec le niveau régional, réclamée par les Provinces pendant plusieurs mois, s'est enfin amorcée à la suite de l'avis rendu sur ce texte par l'Association des Provinces wallonnes, et ce, à quelques semaines seulement du scrutin régional du 26 mai prochain.

## L'avis de l'APW

L'APW a donc rendu un avis sur ce texte à la Ministre Valérie De Bue en ce début d'année 2019. L'occasion de rappeler la nécessaire concertation avec les acteurs concernés et de mettre en lumière les nombreuses failles que comporte l'avant-projet de décret.

L'APW déplore la méthode utilisée, pour le moins irrespectueuse à l'égard des Provinces, laissant de nombreuses zones d'ombre et inquiétudes quant à l'avenir du personnel concerné et des collaborations avec les Communes, notamment.

En effet, une série de points cruciaux seront déterminés entre la première et la deuxième lecture (moyens humains et budgétaires, actualisation des chiffres, calendrier, « analyse fine des compétences », définition du périmètre précis des transferts, transfert des biens meubles et immeubles...), alors que le processus de concertation sera quasiment clôturé.

L'APW regrette également l'utilisation faite de son étude sur les hypothèses d'avenir des Provinces wallonnes en ce sens où le Gouvernement wallon ne retient que les éléments en faveur de sa thèse et estime qu'il s'agit là d'une analyse fine des compétences exercées par les Provinces, ce qui n'est évidemment pas le cas.

De plus, les données avancées dans l'étude doivent être revues et actualisées (champs flou de compétences à transférer, mesures antérieures du fonds des Provinces non prises en compte, double comptabilisation ordinaire/extraordinaire, ajout ou non des 10 % du fonds liés aux actions additionnelles de supracommunalité, évolution des activités des Provinces et du fonctionnement de leurs services...).

## Les réunions de concertation

Les réunions de concertation ont débuté le 4 février dernier à l'Elysette. Le Gouvernement wallon a reçu les représentants des Provinces afin d'échanger sur la méthodologie de mise en œuvre des transferts de compétences. Lors de cette rencontre, une clé USB contenant de nombreux tableaux à compléter a été remise aux cinq Provinces. Toutes les informations, en termes d'actions, de budgets, de personnel ou encore de bâtiments étaient alors sollicitées dans un délai intenable de deux semaines.

Les rencontres avec les Ministres fonctionnels se sont alors succédé dans le courant du mois de février en vue de définir, ensemble, le champ des compétences à transférer. Ces échanges n'ont, cependant, pas permis d'apporter des éclaircissements quant au texte ni d'apaiser les inquiétudes des Provinces.

Il ressort même de ces réunions de concertation avec les Ministres une conception de la méthodologie à appliquer propre à chacun, ce qui ne permet pas d'avancer efficacement dans la délimitation du champ des compétences concernées par cet avant-projet de décret.

## Qu'en est-il du personnel concerné par la réforme ?

Le Gouvernement wallon n'a rien communiqué sur le transfert du personnel, ce qui ne fait qu'accroître nos inquiétudes quant à ce transfert, qui doit garantir le maintien des droits des agents, qu'ils soient statutaires ou contractuels.

L'APW a donc posé toute une série de questions quant au caractère volontaire ou obligatoire des départs, à la délocalisation, au risque d'engorgement dans les services régionaux, au risque de discrimination dans les systèmes d'évolution de carrière, à la valorisation des formations, aux impacts financiers et en termes de pension...

Derrière cette soudaine réforme institutionnelle adoptée en fin de législature, c'est l'avenir de près de 1.000 ETP titulaires de compétences spécifiques qui est en jeu. Ces derniers seront impactés en première ligne et méritent, au vu de la qualité du travail qu'ils rendent au quotidien, le respect et des réponses aux questions légitimes qu'ils se posent.

Il est, de plus, impossible d'identifier le personnel affecté exclusivement aux matières transférées, les agents n'étant pas tous affectés à une compétence en particulier.

Les réponses apportées par les Ministres concernés sont même parfois contradictoires. Le manque de réflexion et de cohérence du Gouvernement sur ce sujet essentiel ne fait que renforcer les inquiétudes des Provinces.

### Quelles sont les garanties pour les citoyens et les Communes?

La continuité des services offerts aux bénéficiaires n'apparaît, dans la note au Gouvernement wallon, que comme « principe », ce qui pose la question de la garantie du maintien des activités menées par les Provinces.

En effet, il est essentiel qu'une telle réforme garantisse aux citoyens, aux Communes ou aux associations que les services qui leur étaient rendus précédemment par les Provinces pourront continuer à l'être avec le même niveau de qualité et de proximité tout en respectant les spécificités de chaque territoire.

Or, nous constatons que la Région ne disposera pas des moyens nécessaires pour lisser l'ensemble des compétences .

L'impact financier de la réforme souhaitée n'a pas été mesuré par le Gouvernement wallon alors que celle-ci aura également des conséquences sur les finances communales et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, les Provinces attendent que le Gouvernement fasse la démonstration que le transfert des compétences provinciales dans le giron régional apporte une réelle plus-value pour le citoyen, pour les Communes et pour l'ensemble des acteurs impliqués dans ce projet de réforme. Cette invitation est restée lettre morte jusqu'à présent.

Rappelons la jurisprudence de la Cour constitutionnelle faisant état que supprimer une ou plusieurs compétences des Provinces est possible pour autant que la démonstration soit faite que la matière sera mieux gérée à un autre échelon.

Et en ce qui concerne les compétences qui devraient être transférées ?

Les Provinces ont pu relever un certain nombre d'incertitudes, aussi bien au niveau des textes proposés par la Région qu'au niveau des réunions qui se sont tenues avec les Ministres.

De fait, l'APW a pu constater, en mettant en parallèle le contenu de la loi spéciale de réformes institutionnelles (à laquelle fait référence l'avant-projet de décret) et celui de la note au Gouvernement wallon, qu'il existe de très nombreuses incohérences : certains aspects rattachés à une compétence se retrouvent dans la note mais pas dans la loi spéciale et inversement.

Dans cette nébuleuse, quelles sont les véritables intentions de la Région au niveau de l'étendue du transfert de compétences ?

Aucune évaluation des transferts opérés ces dernières années, en matière de voiries et de logement, n'a été opérée. Cet exercice apparaissait pourtant comme un préalable nécessaire à l'examen de tout nouveau transfert de compétence.

Une réforme de cette ampleur doit se mener dans le plein respect du principe de subsidiarité et prendre en compte le rapport aux territoires, très marqué dans les compétences visées par l'avant-projet de décret.

### Conclusions

Les concertations entre les Provinces et l'exécutif wallon n'ont pas permis, jusqu'ici, d'avancer efficacement dans la délimitation du champ des compétences concernées par cet avant-projet de décret.

Les Provinces restent favorables à une réforme de l'Institution mais insistent, surtout, sur la nécessité de mener une réflexion plus large sur l'ensemble du paysage institutionnel wallon, en impliquant l'ensemble des acteurs concernés.

Il est important de pouvoir réfléchir sereinement sur la notion de territoires et sur la façon de les organiser de la manière la plus efficiente. Un tel travail doit s'inscrire dans le temps et se mener dans un climat de respect réciproque.

La garantie d'un service public de qualité sur l'ensemble du territoire wallon doit être le principal objectif d'une réforme de cette ampleur.

Mais, a au moment de boucler ces lignes, nous apprenons que le Parlement de Wallonie n'a plus de majorité. L'avenir des réformes en cours, dont celle concernant les provinces, est donc fortement compromis...

# Formations autour des domaines provinciaux

Parmi les lieux touristiques situés en Brabant wallon, trois sont particulièrement importants pour l'administration du Brabant wallon : le Château d'Hélécine, le Bois des Rêves et le Dernier Quartier Général de Napoléon.

Le personnel provincial affecté dans ces trois Institutions fait l'objet d'une attention particulière en matière de formation. La Direction d'administration des ressources humaines, dont FormationBW fait partie, a préparé un programme de formation au détour de nombres de rencontres de la Direction d'administration de la culture, du sport et du tourisme, des Directions des domaines et de certains membres du personnel.

Un programme de formation, pour les différentes catégories de personnel, a été établi avec différents thèmes adaptés aux Institutions touristiques et dispensés par le Centre de compétences FOREM Tourisme de Marche-en-Famenne.

Les thèmes abordés sont l'accueil touristique, la gestion de conflits dans un contexte d'accueil touristique, les techniques de communication orientées « clients », chef versus leader.

Tous ne suivent pas l'ensemble des thèmes, bien évidemment, mais les plus adaptés au métier qu'ils exercent. Mais comme chacun peut être amené à échanger avec les visiteurs, les deux premiers thèmes concernaient tout le personnel. Sourire, disponibilité et empathie sont les maîtres-mots de l'esprit tourisme qui doivent percoler dans le quotidien de l'agent travaillant dans un espace touristique.

## Accueil touristique

Sur l'accueil touristique, tous les agents des trois domaines ont été invités à participer à cette formation et ont ainsi été sensibilisés à recevoir les visiteurs, à utiliser le langage approprié et à les renseigner au mieux en cas de questions, orientations, etc. En tant que gestionnaire de lieux touristiques, vous ne pouvez pas laisser votre personnel, qui peut être en contact avec du public, sans prendre à bras le corps les aspects communication au sens large.

Par exemple, si vous avez un menuisier qui rafraîchit un des bancs installés dans votre domaine, et qu'un visiteur lui demande où trouver la plaine de jeux, votre agent doit faire attention à sa façon de communiquer, à ce qu'il dit, à comment il le dit. Quel que soit l'agent qui doit intervenir, il doit penser à donner une bonne image au visiteur et la confirmer par une réponse adéquate.

## Évènementiel

Une deuxième formation orientée « esprit tourisme » a été suivie par tous les agents des trois domaines provinciaux intervenant dans l'organisation d'un évènement. Le contenu de la formation suivie peut se résumer comme suit : « Concrètement, organiser un évènement, qu'est-ce que cela signifie ? Qu'est-ce que cela implique ? ».

Les agents des domaines ont, dès lors, été sensibilisés à la nécessité d'une stratégie de communication pour l'évènement à organiser, à s'interroger sur le public participant et à se questionner sur ses attentes afin de trouver le meilleur évènement à organiser en fonction du public cible. Et là, l'expérience de l'opérateur de formation désigné a été très appréciée par les participants.

## Gestion des conflits et incivilités

Autre thème très important qui émanait des rencontres entre les deux directions d'administration : la gestion des conflits et des incivilités dans un contexte d'accueil touristique.

Les agents travaillant sur un lieu touristique sont régulièrement aux prises avec des visiteurs qu'il est nécessaire de ramener dans le « droit chemin », des visiteurs pour lesquels un rappel des règles de sécurité est nécessaire, des visiteurs pour lesquels un rappel de respect de la propreté des lieux est indispensable. Et ce ne sont que quelques situations parmi d'autres.

Lors de ces évènements, il est obligatoire que l'agent qui doit faire face à de tels comportements adopte une attitude adéquate pour gérer le conflit, la discussion, sans que l'image de l'Institution ne soit écornée. Ont été invités à participer tous les agents en contact direct avec le public dont principalement les gardiens des domaines provinciaux du Brabant wallon.

## Et les managers dans tout cela ?

N'ont pas été oubliés dans le programme de formation, les managers et chefs d'équipe présents dans les domaines provinciaux du Brabant wallon.

Gérer une équipe aujourd'hui est un fameux défi ! Une formation spécifique orientée managers d'une Institution touristique a été mise en place pour nos directions d'Institution, assistants à la direction, chefs d'équipe ouvriers, etc. afin qu'ils puissent trouver leur place, leur mission.

Durant cette formation, ils ont pu apprendre à identifier les motivations de leurs collaborateurs, à les encourager, à les accompagner vers des objectifs communs, tout en gérant les recadrages nécessaires.

La formation leur a proposé des outils simples et efficaces au service d'une gestion harmonieuse d'une équipe d'un lieu axé vers le tourisme.

FormationBW  
Département développement des talents  
010/23 66 02  
[formationbw@brabantwallon.be](mailto:formationbw@brabantwallon.be)  
[www.brabantwallon.be](http://www.brabantwallon.be)

# Budget participatif pour jeunes citoyens engagés

**Marcher pour le climat, ça suffit ? Aux côtés des jeunes de Youth for Climate, les élèves de l'enseignement secondaire et supérieur se sont exprimés dans la rue, en menant des projets concrets liés aux préoccupations climatiques.**

**La Province de Hainaut a souhaité aller plus loin. Quelle réponse les pouvoirs publics peuvent-ils apporter aux préoccupations des jeunes, à leurs aspirations citoyennes ? Le Hainaut propose à ses élèves un exercice de démocratie participative : une Assemblée des Jeunes. AJ pour que chacun puisse agir pour le climat, l'environnement mais aussi pour d'autres enjeux de notre société.**

Concrètement, les élèves de quatrième secondaire ont été sollicités pour siéger au sein de cette toute nouvelle assemblée mais aussi pour décider des projets qu'ils aimeraient soumettre à ce conseil ! Ils auront deux ans pour choisir puis construire une initiative liée au climat, par exemple. Un bel exercice de l'apprentissage de la démocratie.

« Depuis de nombreuses années », explique Renaud Servotte, coordinateur de la Cellule Agenda 21, « nous travaillons avec les écoles sur ces questions : beaucoup d'entre elles disposent d'éco-teams, le projet Proxial pour promouvoir une alimentation de proximité, la valorisation des circuits courts, la mise en place de zones refuges pour la biodiversité, toute l'aide que nous apportons pour concrétiser des initiatives qui vont dans ce sens. L'Assemblée des Jeunes sera un outil complémentaire à ce que nous proposons déjà ».

Accompagnés de plusieurs services provinciaux, les jeunes n'auront pas seulement à décider des orientations qu'ils veulent donner mais ils auront également accès à un budget participatif qui les aidera à passer de l'intention à l'action.

« Dans sa Déclaration de Politique générale, le Collège provincial dédicace une partie de son budget aux actions citoyennes. La mise à disposition d'une partie de ce budget participatif pour que les jeunes concrétisent des projets qui leur tiennent à cœur nous a semblé une belle manière de les réconcilier avec la chose publique », explique Serge Hustache, Président du Collège provincial.

Choix stratégiques, transparence, affectation des budgets, communication autour des initiatives prises mais surtout concrétisation de ces orientations : autant d'exercices démocratiques formateurs pour ces jeunes, citoyens de demain...

# Le Carrefour Santé Social (CaSS) : un réseau inédit d'accompagnement des personnes en difficulté

**Le Carrefour Santé Social (CaSS) a été inauguré par la Province de Liège en octobre 2018. Ce réseau multi-partenarial rassemble en un seul lieu toute la diversité de l'aide sociale disponible.**

Installé dans une partie du Quartier militaire Saint-Laurent à Liège, le CaSS accueille :

- tout citoyen qui, en situation précaire, ne peut plus assurer, même temporairement, ses besoins de base ; les personnes vivant dans la rue, celles n'ayant plus accès, momentanément, à une alimentation en eau ou à une machine à laver, celles qui vivent dans un logement insalubre ;
- tout citoyen qui n'est plus en mesure d'assurer une vie satisfaisante pour lui-même et pour sa famille : les victimes de violences, les travailleurs pauvres, ceux qui ont perdu leur emploi, qui ont subi un accident de la vie, une séparation difficile...

Ce dispositif particulier réserve, à chacun, un accueil personnalisé et des réponses concrètes. Le demandeur est accompagné et orienté vers le partenaire le plus adapté pour l'aider à résoudre ses problèmes : dettes, violence conjugale, insertion, logement... Il pourra, le cas échéant, fréquenter l'espace douche, les consignes, l'infirmier, le salon de coiffure, l'accueil canin. Il aura également accès aux machines à laver et séchoirs.

## Premier bilan après quelques mois d'activité

Après 5 mois d'activité, le CaSS a accueilli 371 personnes différentes.

302 SDF – parmi lesquels on dénombre 277 hommes et 25 femmes – utilisent les douches et fréquentent l'espace socio-sanitaire.

75 SDF et 69 personnes précarisées mais pas SDF (travailleurs pauvres et allocataires sociaux) bénéficient aussi d'un suivi social approprié. Leurs demandes concernent principalement le logement, les revenus et la santé (mentale, physique et les assétudes).

De l'avis même des bénéficiaires, les atouts principaux du CaSS sont la « neutralité » du lieu, l'absence de contrainte ainsi que la grande qualité de l'accueil et des infrastructures.

## Quand le secteur associatif « santé-social » rencontre la Province de Liège

Ce réseau d'accompagnement des personnes en difficulté regroupe une cinquantaine d'associations, toutes complémentaires, qui collaborent pour permettre une approche globale de chaque situation.

La Province de Liège joue un rôle de coordinateur dans ce dispositif. Elle facilite la mise en contact des personnes en difficulté avec les acteurs de l'associatif, qu'ils soient installés sur le site ou non. En constante évolution, ce réseau plus que jamais nécessaire s'adapte, dès lors, aux besoins des citoyens en détresse mais aussi à ceux de l'action du secteur associatif.

Quand le secteur associatif « santé-social » rencontre la Province de Liège et qu'ils décident, ensemble, de coordonner leurs ressources pour répondre aux besoins des citoyens, de tous les citoyens, le CaSS voit le jour !

## Informations pratiques

Carrefour Santé Social (CaSS)  
Rue Saint-Laurent, 79 - 4000 Liège  
04/279 29 30  
cass@provincedeliege.be

Permanences sociales du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Douches, lavoirs, consignes, infirmerie, coiffure, accueil canin :

- lundi de 9 h 30 à 12 h 30,
- mercredi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30.

# La supracommunalité, un enjeu important pour les Provinces

**La supracommunalité est un enjeu important pour les Provinces. En Luxembourg, elle relève d'une priorité définie par le Collège provincial dans la mesure où elle peut apporter une plus-value dans certains domaines. Cette action en faveur des communes répond également à un axe défini par la Déclaration de Politique régionale 2014-2019.**

**La Province de Luxembourg s'est investie pleinement dans cette démarche de mutualisation des moyens et des compétences mais aussi de coopération entre pouvoirs publics.**

Dès lors, les activités provinciales liées à la supracommunalité composent désormais un large catalogue de propositions de soutien aux Communes et CPAS du territoire luxembourgeois :

- dispositif de soutiens humains et logistiques ponctuels ;
- centrales de marchés ouvertes aux pouvoirs locaux : 18 centrales en matière de fournitures et de services ;
- marchés publics conjoints dirigés par les services provinciaux techniques en matière de baux d'entretien des cours d'eau de deuxième et de troisième catégorie. Dans ce cadre, chaque Commune bénéficie d'un subside provincial de 6 818 € pour la prise en charge du coût de l'entretien ;
- création d'un fond d'impulsion communal permettant à chaque Commune de bénéficier d'une subvention à l'extraordinaire de 25 000 € pour des dossiers d'investissement relevant du développement communal et dépendant exclusivement des compétences provinciales, en fonction de 25 fiches-projets thématiques ;
- conventions de coopération horizontale non-institutionnalisée en matière d'entretien des réseaux de voies lentes, de gestion des cours d'eau de troisième catégorie et d'essai de portance à la plaque ;
- les services provinciaux techniques proposent également leurs expertises techniques et administratives en matière de gestion des infrastructures publiques et de travaux.

Dans le but de répondre aux besoins spécifiques des pouvoirs locaux, ces solutions de supracommunalité sont élaborées en concertation avec la Conférence luxembourgeoise des élus.

Cette structure est composée des membres du Collège provincial, du Gouverneur, des Bourgmestres, des Parlementaires luxembourgeois, du Directeur général provincial et du Président des Directeurs généraux communaux.

Elle a notamment pour volonté de faire de la Province une institution qui fédère et qui innove dans un cadre de dialogue et de communication avec les acteurs des pouvoirs locaux.

# Nouvelles installations « up to date » pour l'Office provincial agricole

**Plus de 2 000 exploitations agricoles sont installées sur le territoire de la Province de Namur. L'Office provincial agricole (OPA), implanté à Ciney, a pour principales missions d'assister le monde agricole et de contribuer au développement d'une agriculture durable de qualité. Il sera bientôt installé dans de tout nouveaux locaux dotés d'un laboratoire qui fera plus d'un envieux. Un laboratoire qui vise l'accréditation ISO 17 025.**

L'office s'est développé dans les années 80 autour des activités d'un laboratoire, justement. Il compte aujourd'hui une vingtaine d'agents et travaille en étroite collaboration avec l'ASBL OPA Qualité. Ses activités s'articulent autour de trois grands pôles : le laboratoire, la section agronomique et la section de gestion.

Dans le laboratoire, les techniciens effectuent différents types d'analyses (fourrages, sols, engrais, céréales, eau, etc.) pour des agriculteurs ou des sociétés qui travaillent avec le monde agricole. Doté d'équipements technologiques de pointe, l'OPA réalise 16 000 analyses par an, dont la majorité concerne les fourrages. Ces analyses permettent de déterminer la composition des sols et leur fertilité, d'évaluer la qualité des récoltes de céréales ou encore de définir la valeur alimentaire des fourrages, de manière à calculer les rations pour le bétail. Des analyses nitrates permettent aussi de vérifier si les sols se trouvent dans les normes de la Région wallonne.

La section agronomique interprète les résultats d'analyse des échantillons passés par le laboratoire. À la demande d'agriculteurs, mais aussi de particuliers ou de sociétés, l'équipe d'agronomes effectue des prélèvements de sols et de fourrages. Sur base de l'analyse rendue par le laboratoire, elle délivre divers conseils. Cette section participe aussi aux réseaux d'avertissements phytosanitaires pour lesquels elle mène des observations dans une série de parcelles localisées sur le territoire provincial.

Enfin, l'encadrement des exploitations agricoles dans tous les aspects technico-économiques est effectué par la section de gestion. L'équipe établit les comptabilités de gestion d'environ 150 exploitations pour permettre aux agriculteurs d'en évaluer la rentabilité, pour chaque activité, et leur prodigue des conseils. Elle encadre aussi les exploitants dans leurs projets d'investissement, ainsi que l'installation des éventuels jeunes repreneurs, etc.

Outre ses missions quotidiennes, l'OPA prend part à plusieurs projets destinés à favoriser le développement d'une agriculture durable. Depuis 2016, il travaille avec le Gal Pays des Tiges et Chavées (groupe d'action locale actif dans les communes d'Assesse, Gesves et Ohey) sur un projet visant à améliorer l'autonomie des exploitations tant au niveau énergétique que de l'alimentation du bétail. Elle s'implique aussi dans le Festival du film sur la ruralité de Rochefort qui vise à rapprocher le monde agricole des citoyens, notamment ceux désireux de s'intégrer dans les circuits courts.

Pour son laboratoire, l'OPA vise donc une accréditation ISO 17 025. Elle consiste en une reconnaissance de compétences et se doit d'être très ciblée. La priorité a été donnée ici à l'analyse des taux de nitrates dans les sols. La mise en place d'un nouveau système informatique et, surtout, le déménagement du service dans des infrastructures plus adaptées y contribueront assurément !

Ainsi, la nouvelle construction dont le coût s'élève à 2 millions d'euros, comprend un laboratoire qui occupe tout le rez-de-chaussée du bâtiment, tandis que l'étage est réservé à la partie agronomie, à la comptabilité de gestion et au secrétariat. Le laboratoire, qui sera opérationnel à la fin de l'année répond aux exigences en matière de stockage des produits réactifs. La température sera aussi strictement contrôlée afin de réaliser certaines analyses qui exigent une température précise avec une constance de celles-ci, de la manière la plus fiable possible. Une grande attention a aussi été accordée à la gestion des déchets qui sera particulièrement performante. Un modèle du genre.

OPA  
rue de Saint-Quentin, 14  
5590 Ciney  
Tél. : 081/77 68 16

# Agenda

## **Le BW, ça marche!**



Dimanche 21 avril



Bois des Rêves

## **Festival Mai'li Mai'lo**



Samedi 1er et dimanche 2 juin



Domaine du Fourneau Saint-Michel

## **Expo Leonardo da Vinci: les inventions d'un génie**



Jusqu'au 12 mai



Musée de la vie wallonne